



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2025 DU 15 MAI 2025

POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE
D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX A L'UGP PERACE

Projet : Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à
L'électricité dans les Régions sous-desservies du
Cameroun (PERACE)

Emprunteur : Etat du Cameroun

Financement : Crédit IDA N° 6356-CM et Fonds de Contrepartie

N° Référence STEP : CM-PERACE-471827-GO-RFQ

Approche de marché : Ouvert

Émise le : 15 MAI 2025

Préambule :



Le présent dossier de consultation comprend les ~~pièces suivantes~~ :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de cotation,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotation,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : les spécifications techniques,
- Pièce 5 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le Modèle de tableau de comparaison des offres
- Pièce 7 : liste des pièces à joindre à la demande de paiement

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les **Instructions aux soumissionnaires** de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente demande de cotation, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.



DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 0 : AVIS DE CONSULTATION

AVIS DE CONSULTATION
N°002/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2025 DU 15 MAI 2025
En Procédure d'urgence

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale le financement IDA 6356- CM pour l'exécution du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE) et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de cotation est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services désignées ci-après :

Souscription par l'UGP/PERACE d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE).

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le **Crédit IDA N° 6356 de la Banque Mondiale**.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif et quantitatif de ces fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 12 JUIN 2025 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée à : **Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tél. : 657 79 21 40 / 675 27 88 14.**

Portant la mention :

« DEMANDE DE COTATION N°002/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2025 DU 15 MAI 2025 POUR LA SOUSCRITION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE).

A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

Les cotations resteront valables pendant **90 (quatre-vingt-dix) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer le Dossier de Demande de cotation dans les locaux de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, Téléphone : (+237) 677 30 29 28), ou par courriel à : j.fonkwa@aerperace.org ; fjfondwa@yahoo.co.uk ; avec copie à ibessong@gmail.com; i.bessong@aerperace.org, dès publication du présent avis.

Les cotations seront ouvertes le 12 JUIN 2025 à 14 heure dans la Salle de réunion de de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route

principale en allant vers l'ARMP, en présence des représentants des soumissionnaires du moment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la moins disante.

Les offres produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Les cotations non conformes aux prescriptions de la présente Demande de cotation seront rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de cotation seront livrées dans les locaux de l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), couvriront une période de douze (12) mois, dès notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



P.J.:

- Demande de cotation



REQUEST FOR QUOTATIONS

PIÈCE 0 (BIS) : NOTICE OF CONSULTATION



*SPECIALESTE EN
PERACE
154
PERACE*

**NOTICE OF CONSULTATION
N°002/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2025 OF 15 MAY 2025 -
Emergency procedure**

The Government of the Republic of Cameroon has obtained IDA 6356- CM financing from the World Bank for the implementation of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE) and proposes to use part of this financing to make payments authorized under the Contract for which this Request for Quotation is issued.

As part of the implementation of this project, it is planned to request the following services:

Subscription by the PMU/PERACE of a multi-risk office insurance policy for the Management Unit of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE).

The financing for this Contract is provided by IDA Credit No. 6356 of the World Bank.

To this end, you will find attached the descriptive and quantitative schedule of these supplies, which I kindly ask you to cost and return with all the documents requested, no later than 12 june 2025 at 1 p.m. in a sealed envelope addressed to : *Mr. Coordinator of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE), Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tel: 657 79 21 40 / 675 27 88 14.*

Bearing the words:

**« REQUEST FOR CONTRIBUTION N°002/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2025 OF 15 MAY 2025 FOR THE SUBSCRIPTION BY
UGP/PERACE OF A MULTI-RISK OFFICE INSURANCE POLICY FOR THE MANAGEMENT
UNIT OF THE RURAL ELECTRICITY ACCESS PROJECT FOR UNDERSERVED REGIONS
(PERACE).**

TO BE OPENED ONLY IN THE TENDER OPENING ROOM».

The quotations will remain valid for 90 (ninety) days from the date on which the bids are opened.

Tenderers admitted to tender may collect the Request for Quotation file from the PERACE Management Unit at the following address, **Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tel: 657 79 21 40 / 675 27 88 14**, or by e-mail to: j.fonkwa@aerperace.org, fifonkwa@yahoo.co.uk, with a copy to : ibessong@gmail.com, ibessong@aerperace.org, as soon as this notice is published.

Quotations will open on 12 june 2025 at 2 p.m. in the Meeting Room of the PERACE Management Unit, **Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tel: 657 79 21 40 / 675 27 88 14**, in the presence of duly authorised representatives of tenderers who wish to be present at the opening.

The Purchaser will award the contract to the Bidder whose quotation it has determined substantially complies with the provisions of the Request for Quotation document and is the lowest priced.

Tenders must be submitted in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, and must be quoted exclusive of VAT (HT) and inclusive of all taxes (TTC). They must be accompanied by the signed model contract letter, which will constitute the contract should your tender be selected.

Quotations that do not comply with the requirements of this Request for Quotation will be rejected.

The services to be provided under this Request for Quotation will be delivered on the premises of the **Management Unit of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE), Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**, cover a period of twelve (12) months, from the date of notification of the Service Order to commence the services.

Yours sincerely,

PJ. :

- Request for quotations



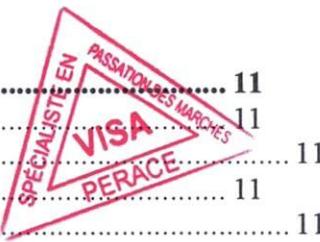
DEMANDE DE COTATIONS



PIÈCE 1 : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Table des matières

Section I - Instructions aux Fournisseurs	11
A. Introduction	11
1. Dispositions générales	11
B. Le Dossier de Demande de cotation	11
2. Contenu du Dossier.....	11
C. Préparation des offres	11
3. Langue de l'offre.....	11
4. Documents constitutifs de l'offre.....	11
5. Cotation.....	11
6. Monnaies de l'offre.....	12
7. Délai de validité des cotations.....	12
D. Dépôt des cotations.....	12
8. Cachetage et marquage des offres	12
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	13
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	13
10. Ouverture des plis par la CSPM.....	13
11. Évaluation et Comparaison des offres	13
F. Attribution du marché.....	13
12. Attribution du marché.....	13
13. Notification de l'attribution du marché	13
14. Signature de la lettre de marché	13
15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption.....	13
Section II – Modèles d'annexes	Erreur ! Signet non défini.
A. Lettre de Cotation	Erreur ! Signet non défini.
B. Bordereau descriptif et quantitatif	18
C. Spécifications Techniques.....	Erreur ! Signet non défini.
D. Lettre de marché	22
E. Liste des pièces à joindre à la demande de paiement	27





Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Unité de Gestion du Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de cotation

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de cotation décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de cotation (DC)
 - (b) Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
 - (c) Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
 - (d) Modèle de lettre de cotation
 - (e) Spécifications techniques
 - (f) Modèle de lettre de marché
 - (g) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée en une seule enveloppe et en sept (07) exemplaires dont un (01) original, six (06) copies et version numérique (clés USB) marquées comme tels, comprendra les documents suivants :
- (a) La Lettre de Cotation (LC) dûment remplie, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet de Lettre de Marché (LM) dûment rempli, daté et signé ;
 - (d) La lettre de demande de cotation l'invitant à soumissionner, daté et signée ;
 - (e) Les spécifications (caractéristiques) techniques des matériels, équipements et service proposés accompagnées des prospectus (qui feront partie intégrante de l'offre) ;
 - (f) Le dossier administratif comprenant les pièces du point 5.4.
- 5. Cotation** 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. Hors Taxes (HT, hors TVA)
Ou
 - b. Toutes Taxes Comprises (TTC).



- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.
- 5.4 Autre : Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des photocopies certifiées conformes des pièces originales suivantes en cours de validité :
- (i) **Registre de commerce** ou tout autre document similaire à l'acte de création de l'entreprise ;
 - (ii) **Attestation de conformité fiscale (ACF)** ;
 - (iii) **Attestation de non faillite** ;
 - (iv) **Attestation d'immatriculation** ;
 - (v) **Certificat de non-exclusion des marchés publics** ;
 - (vi) **Attestation pour soumission (CNPS)** ;
 - (vii) **Attestation de domiciliation bancaire** ;
 - (viii) **Attestation et le plan de localisation signé sur l'honneur et précisant la Commune** ;

NB : Au moment de l'évaluation des offres, l'absence d'une des pièces administratives n'entraînera pas le rejet de l'offre du soumissionnaire, toutefois un délai de quarante-huit (48) heures supplémentaire est accordé aux soumissionnaires pour produire ou remplacer une pièce administrative absente ou jugée non conforme, hors mis la caution de soumission, ladite pièce dans sa version originale sera déposée contre décharge au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PERACE le cas échéant.

- 5.5 Les exigences en matière de qualifications sont : (voir page **Descriptions Techniques (minimales)**)

- | | |
|---|---|
| 6. Monnaies de l'offre | 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 Les cotations seront valables pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres. |

D. Dépôt des cotations

- | | |
|--|---|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original, six (06) copies et version numérique (clés USB) de leurs cotations dans une enveloppe cachetée : <ul style="list-style-type: none">(a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de cotation ;(b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, |
|--|---|



9. Date et heure limite de dépôt des offres	9.1 Les cotations doivent être reçues au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de cotation.
10.Ouverture des plis par la CSPM	E. Ouverture des plis et évaluation des offres 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dument mandaté(s) le 12 JUIN 2025 à 14h00 heures précises, dans la salle de réunions du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2 ^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP. 10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
11.Évaluation et Comparaison des offres	11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none">• L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des spécifications techniques et des délais ;• La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;• L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
F. Attribution du marché	
12.Attribution du marché	12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la cotation la mieux disante.
13.Notification de l'attribution du marché	13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotation.
14.Signature de la lettre de marché	14.1 Dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.
15.Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption	15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution



de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne» ou «entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes «avantage» et «obligation» se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme «agit» se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme «personnes ou entités» fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inapproprié.


preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ; ou

(bb) celui qui entraîne délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous ; et rejette la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres ;

sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.



DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATION



ENTETE DE L'ENTREPRISE

Date : _____

Demande de Cotation N°002/DC/AER/PERACE/SPM/CSPM/2025 du _____

A

Monsieur le Coordonnateur du PERACE

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous accusons réception, nous, soussignés, offrons **de fournir une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE)**.

Conformément à la Demande de cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres] hors taxes et toutes taxes comprises* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante *[60]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de cotation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :



DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 3 : LE BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

DEMANDE DE COTATION N°002/ DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/2025 DU 15 MAI 2025
POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET
D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE).



Date de remise des offres : 12 juin 2025

A. Bordereau descriptif et quantitatif
 (À remplir par le Fournisseur)

	Description détaillée de l'article	Capital Assuré	Prime Nette	Franchise	Période d'Exécution	Lieu
1) Incendie/explosion et Risques annexes						
1.	Bâtiments					
2.	Contenu (Mobilier et matérielles+matériel d'exploitation+Appareils informatiques+aménagements+supports informatiques)	450 000 000				
3.	Marchandises et autres					
4.	Recours des voisins et tiers					
5.	Frais et pertes					
6.	Honoraires d'experts					
7.	Dommages électriques					
8.	Explosions /Foudre sur l'ensemble des capitaux					
	Total Incendie	200 000 000				
2) Vol par effraction/agression au premier risque						
9.	Matériel et Mobilier					
10.	Détériorations immobilières					
11.	Marchandises et autres					
	Total Vol	150 000 000				
3) Dégâts des eaux						
12.	Dommages Matériels					
13.	Frais de recherche des fuites					
14.	Marchandise et autres					
	Total DGE	10 000 000				
4) Responsabilité Civile Chef d'Entreprise						
15.	Tout dommages confondus (corporés matériels et immatériels consécutifs) donc :	500 000 000				
16.	Dommages corporels					
17.	Dont intoxication alimentaire					
18.	Dommage matériels et immatériels consécutifs					
19.	Dont incendie hors locaux					
20.	Dégâts des eaux hors locaux					
21.	RC professionnelle					
	Total DCE	91 000 000				
Grand total						
	Prix total Toutes Taxes Comprises (TTC)					
	Accessoires					
	TVA					
	PTTC					



DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 4 : LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

**DEMANDE DE COTATION N°002/ DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/2025 DU 15 MAI 2025
POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES
BUREAUX À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS A
L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE)**



	Description détaillée de l'article	Capital Assuré
1) Incendie/explosion et Risques annexes		
22.	Bâtiments	450 000 000
23.	Contenu (Mobilier et matériel+matériel d'exploitation+Appareils informatiques+amenagements+supports informatiques)	200 000 000
24.	Marchandises et autres	75 000 000
25.	Recours des voisins et tiers	10 000 000
26.	Frais et pertes	5 000 000
27.	Honoraires d'experts	5 000 000
28.	Dommages électriques	15 000 000
29.	Explosions /Foudre sur l'ensemble des capitaux	245 000 000
	Total Incendie	245 000 000
2) Vol par effraction/agression au premier risque		
30.	Matériel et Mobilier	150 000 000
31.	Détériorations immobilières	1 000 000
32.	Marchandises et autres	10 000 000
	Total Vol	161 000 000
3) Dégâts des eaux		
33.	Dommages Matériels	90 000 000
34.	Frais de recherche des fuites	1 000 000
35.	Marchandise et autres	10 000 000
	Total DGE	91 000 000
4) Responsabilité Civile Chef d'Entreprise		
36.	Tout dommages confondus (corporels matériels et immatériels consécutifs) donc :	500 000 000
37.	Dommages corporels	250 000 000
38.	Dont intoxication alimentaire	3 000 000
39.	Dommage matériels et immatériels consécutifs	25 000 000
40.	Dont incendie hors locaux	10 000 000
41.	Dégâts des eaux hors locaux	5 000 000
42.	RC professionnelle	10 000 000



DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 5 : LE PROJET DE LETTRE DE MARCHÉ



Projet de Lettre de marché

Aux termes de la consultation N°/.... / 2025 intervenue le _____ jour de _____ 20 ____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la fourniture d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE), et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) La Demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

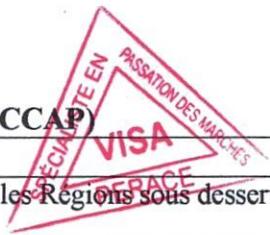
Cent pour cent (100%) du montant total de la lettre de marché seront payé dès réception de la lettre de Marché signée et enregistrée aux impôts sur présentation d'une demande de paiement.

L'IR à payer sera déduit du montant de la lettre des marchés en faveur de l'administration fiscale et versé au Trésor Public pour le compte du Prestataire.
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)

5 – Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)



Le pays de l'Acheteur est : République du Cameroun

L'acheteur est : le Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE)

Le(s) site(s) du Projet ou le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) :

L'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, Téléphone : (+237) 677 30 29 28), ou par courriel à : j.fonkwa@aerperace.org; fifonkwa@yahoo.co.uk; avec copie à ibessong@gmail.com; i.bessong@aerperace.org.

La langue sera : le Français

Définitions et attributions

Le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) est le Directeur Général de l'Agence d'Electrification Rurale (AER) du Cameroun. Il veille à la conservation des originaux des documents du Marché et à la transmission des copies au MINMAP et à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

Le Chef de service du marché est le Coordonnateur de 'Unité de Gestion du PERACE qui coordonne les opérations nécessaires à la bonne exécution des différentes phases du projet et apporte au Maître d'Ouvrage Délégué une assistance générale à caractère technique, administrative et financière à toutes les phases du projet. Par ailleurs il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

L'Ingénieur du marché est le Responsable Administratif et Financier du PERACE. Il est chargé du suivi de l'exécution du Marché.

Le prestataire est chargé de réaliser les prestations suivant les règles de l'art et conformément aux cahiers de charges.

Aux fins de notification, l'adresse de l'Acheteur sera :

L'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, Téléphone : (+237) 677 30 29 28), ou par courriel à : j.fonkwa@aerperace.org; fifonkwa@yahoo.co.uk; avec copie à ibessong@gmail.com; i.bessong@aerperace.org.

Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais ou l'objectif seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifié par le Chef de Service.
- Les ordres de service valant mise en demeure sont signés et notifié par le Chef de Service des marchés.
- Les ordres de service de suspension et de reprise de la prestation, pour cause de force majeur, seront signés par le Maître d'ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service des marchés.

Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'Entrepreneur d'exécuter les ordres de service reçus.

Le droit applicable sera celui de : la République du Cameroun

Les prix de la prestation livrée et Service connexes exécutés ne seront pas révisables.

Durée d'exécution : La présente lettre des marchés a un délai d'exécution de 12 mois.



La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de cette Lettre de Marché sont :

Règlement des Fournitures et Services en provenance du pays de l'Acheteur

Le règlement des Fournitures et services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué en Franc CFA BEAC, comme suit :

A la livraison : cent (100%) pourcent du prix de la Lettre de Marché toutes taxes comprises sera réglé à la réception des fournitures contre remise des documents précisés ci-après :

- La Lettre de Marché enregistrée en cinq (05) exemplaires ;
- La facture de paiement représentant 100% du montant de la lettre de marché dès signature de la police d'assurance par le Client ;
- Le procès-verbal de validation de la police ;
- Le dossier fiscal.

La réception et la validation de la police d'assurance au lieu de destination finale se fera en une étape par une commission de réception composée de la manière suivante :

Président : Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet ou son représentant ;

Membres : Le Responsable Administratif et Financier du PERACE ; (Ingénieur de la Lettre de marché)

Le Spécialiste en Passation des Marchés du PERACE ou son assistant ;

Rapporteur : L'Assistante de Projet auprès de l'équipe de l'UGP ;

Invité : Le prestataire ou son mandataire dûment mandaté.

Cent pour cent (100%) du montant total de la lettre de marché seront payé dès réception et signature de la police d'assurance et enregistrement de la lettre de marché.

DISPOSITIONS DIVERSES

Cas de force majeure :

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant le prestataire de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés au Chef de Service du marché dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Chef de Service de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet les cas de force majeure évoqués.

Modifications de la Lettre de Marché :

Les dispositions de la Lettre de Marché peuvent être modifiées que par voie d'avenant.

Différends et litiges :

Tout litige survenant entre les parties devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. A défaut d'un arrangement à l'amiable, la partie la plus diligente soumettra le litige à la juridiction camerounaise localement compétente.

Résiliation de la Lettre de Marché :

Le non-respect des clauses du présent contrat par l'une des parties entraîne automatiquement sa résiliation.

La résiliation sera alors notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou transmise par porteur avec décharge.

Chaque partie peut suspendre le contrat lorsque l'un des événements suivants empêche de façon prolongée l'exécution du contrat ou augmente de manière significative le risque de survenance du sinistre que l'exécution du contrat vise à parvenir : guerres, rébellion, troubles, émeute et insurrection, graves dans l'entreprise, mesures de l'autorité publique, conflits sociaux et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties.

Lorsque les circonstances ayant entraîné la suspension du contrat auront disparu, le contrat continuera à produire ses effets jusqu'à son échéance normale.



Edition et diffusion de la Lettre de Marché :

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre de Marché seront édités par les soins du cocontractant et fournis au Chef de Service du Marché pour diffusion.

Timbres et enregistrement : La présente lettre de marché sera enregistrée par le fournisseur, à ses frais et dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur au Cameroun. 05 exemplaires seront renvoyés au client pour diffusion.

Domicile :

Pour l'exécution du présent contrat et notamment pour notification, les parties font election du domicile aux adresses mentionnées dans le présent contrat.

Entrée en vigueur du Marché :

La Lettre de Marché entrera en vigueur dès sa notification au prestataire après signature de l'OSD par le MOD et les prestations débuteront dès la notification de l'Ordre de Service (OS) par le Chef de Service du marché pour l'exécution des prestations et services connexes.



DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 6 : LE MODÈLE DE TABLEAUX DE COMPARAISON DES OFFRES

**Tableau 1 : Examen préliminaire
Souscription par l'UGP/PERACE d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE)**

a) Soumissionnaire	b) Critères de provenance	c) Garantie de l'offre	d) Exhaustivité de l'offre	e) Conformité pour l'essentiel	f) conformité délai de livraison	g) Conformité délai de validité des offres	h) Acceptation pour examen détaillé



Tableau 2 : Corrections et rabais inconditionnels
Souscription par l'UGP/PERACE d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE)

a) Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement			f) Prix de l'offre corrigé ($f = c + d$)	Rabais inconditionnels ²	i) Prix de l'offre corrigé/avec rabais $i = (f - h)$
	b) Monnaie(s)	c) Montant(s) HT	d) Erreurs de calcul ¹			
	F CFA					
	F CFA					
	F CFA					

DEMANDE DE COTATIONS



PIÈCE 7 : FICHE D'OUVERTURE DES COTATIONS

FICHE D'OUVERTURE

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2025 DU 15 MAI 2025 POUR LA
SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUTIQUE À L'UNITÉ
DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ DANS LES
RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE).

Ouverture : 12 juin 2025

Tableau 1 : Recevabilité de l'offre

Tableau 1 : Tableau d'examen de la recevabilité des dossiers administratifs

Nº	Fournisseurs.	1. Registre de commerce.	2. Attestation de conformité fiscale	3. Attestation de non faillite.	4. Attestation d'immatriculation.	5. Certificat de non exclusion des marchés publics.	6. Attestation pour soumission CNPS.	7. Attestation de domiciliation bancaire.	8. Attestation et le plan de localisation signé sur l'honneur et précisant la Commune	Observations
1.										
2.										
3.										
4.										

Tableau 2: lecture des prix à l'ouverture

Nº	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			Lieu	Délai			
1							
2							
3							
4							



Liste des pièces à joindre à la demande de paiement



Pour les Marchés et Lettres-commande,

La liasse de dépenses à valider comprend les pièces suivantes :

1. L'original de la lettre-commande ou le marché régulièrement signé par l'autorité compétente et le prestataire, dument enregistré ;
2. L'ordre de service de démarrage ;
3. L'original de la quittance d'enregistrement ;
4. L'avis d'imposition des droits d'enregistrement ;
5. L'avis d'imposition des retenues à la source ;
6. La facture définitive timbré(e) en quatre exemplaires,
7. Le procès-verbal de réception des logiciels et fournitures (le cas échéant) signé par tous les membres désignés ;
8. Le procès-verbal ou rapport du renforcement des capacités des utilisateurs ;
9. Le bordereau de livraison signé par le fournisseur et l'Ordonnateur ou le bordereau de livraison ou l'attestation de service fait signer par le prestataire et l'Ordonnateur,
10. L'attestation de domiciliation bancaire (RIB) datant de moins de trois mois ;
11. L'attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ;
12. L'attestation d'immatriculation ;
13. L'attestation de non faillite de moins de trois mois ;
14. Le certificat de non exclusion des Marchés Publics ;
15. Le plan de localisation signé sur l'honneur, précisant la Commune.